



— Veuillez prendre note que :

- . Les frais admissibles sont ceux de l'Association des chirurgiens dentistes de la province canadienne de résidence de la personne assurée (taux du généraliste).
- . Un examen oral complet par 36 mois.
- . Une série de radiographies impliquant toute la bouche par période de 24 mois consécutifs.
- . Plombage en composite (blanc) couvert pour les dents du devant seulement.
- . Un remboursement équivalent au plombage en amalgame sera versé pour les plombages en composite des dents arrières.
- . Un maximum de 2 unités de détartrage (l'équivalent d'environ 1 nettoyage) par 365 jours.
- . Un examen de rappel par 12 mois.
- . La greffe de gencives n'est pas couverte.

*Vu le caractère spécifique de certains traitements (traitements de gencives, traitement de canal, obturations et plombages, chirurgies et extractions), il est préférable de demander à votre professionnel de la santé un plan de traitement et de nous en faire parvenir une copie avant le traitement pour confirmer votre couverture.*

